

2008 - 09

FIRE TECHNOTE

NOTE TECHNIQUES DES INCENDIE

From: Technical Inspection Services

Date: July 2008

Subject: **Liquid oxygen systems requirements**

The equipment must be CSA (Canadian Standards Association) approved.

Supplier must confirm that equipment meets NFPA (National Fire protection Association) 99 guidelines including the proper sections of NFPA 99 identified.

The name, address, telephone number and persons name of the installer must be provided.

Proof in writing that the person who fills the cylinders has been given the proper training by the installer. Also, that written instructions have been left at the home.

Proof that the Fire department has been notified in writing of the installation.

Additional information is required on the pressure of the liquid oxygen. Is it approximately 22 psi.

Origine : Services d'inspection technique

Date : July 2008

Objet : **Exigences relatives aux systèmes à oxygène liquide**

L'appareil doit être homologué par la CSA (Association canadienne de normalisation).

Le fournisseur doit confirmer au responsable de l'établissement que l'équipement est conforme à la ligne directrice 99 de la NFPA (National Fire Protection Association) et notamment aux sections pertinentes de cette ligne directrice.

Il faut fournir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'installateur.

Il faut avoir une preuve écrite que la personne qui remplit les bouteilles a reçu une formation adéquate donnée par l'installateur et que l'on a laissé un mode d'emploi écrit au responsable de l'établissement.

Il faut avoir une preuve que le responsable de l'établissement a avisé par écrit le service d'incendie de l'installation d'un tel appareil.

Il faut également fournir l'information relative à la pression de l'oxygène, soit environ 22 lb/po².